



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 décembre 2020

n° 075-20

Objet : RS - Approbation d'une convention pour le renouvellement de panneaux autoroutiers de signalisation culturelle et touristique

- date de convocation le 27 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi trois décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochemaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés : 19

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffenat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 décembre 2020

délibération n° 075-20

objet **RS - Approbation d'une convention pour le renouvellement de panneaux autoroutiers de signalisation culturelle et touristique**

Serge Tichkiewitch, vice-président chargé du tourisme et des activités de loisirs, indique que par suite d'un diagnostic des panneaux de signalisation culturelle et touristique, le gestionnaire des autoroutes APRR propose un renouvellement de cette signalisation.

C'est l'occasion d'en actualiser les messages, d'en valoriser les sites/thèmes pour rendre la Savoie et le territoire de Grand Chambéry toujours plus attractifs, incitant les touristes à découvrir le patrimoine et les activités de loisirs.

Une convention tripartite est proposée entre APRR, le Département de la Savoie et Grand Chambéry, permettant ainsi d'assurer l'intermédiation et la cohérence à l'échelle territoriale tout en contribuant à leur cofinancement.

En effet, la prise en charge des panneaux serait partagée entre APRR (50 %), le Département de la Savoie (25 %) et le restant à charge de Grand Chambéry (25 %).

Un groupe de travail se réunit pour définir les thématiques à proposer.
Il pourrait y avoir de l'ordre de 5 panneaux pour un coût unitaire de 10 200 € TTC (restant à charge de Grand Chambéry), soit un budget estimatif de 51 000 € TTC.

La pose et l'entretien seraient assurés par APRR sur une durée de 20 années.

En conséquence, il est proposé d'approuver la convention tripartite de financement relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique des autoroutes.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention tripartite ci-annexée autorisant la participation financière de Grand Chambéry dans les conditions détaillées ci-dessus pour un montant estimatif de 51 000 € TTC restant à charge de Grand Chambéry,

Article 2 : dit que ce dispositif contribue à la lisibilité de l'offre patrimoniale, et de fait est un outil d'attractivité touristique, les autoroutes alpines constituant un véritable carrefour européen de circulation,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 075-20

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention pour le renouvellement de panneaux autoroutiers de signalisation culturelle et touristique

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 03 décembre 2020

Annexe(s) : Convention tripartite panneaux autoroutiers CD73 AREA GC

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201203-lmc1H23322H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23322H1

Date de transmission en Préfecture : 09 décembre 2020

Date de réception en Préfecture : 09 décembre 2020

Période d'affichage : du au